

Décryptage. Les quatre rustines de Macron ne feront pas décoller le pouvoir d'achat

L'Humanité Mercredi, 12 Décembre, 2018

Les concessions lâchées par le président de la République sont un premier acquis de la lutte de ceux qui vivent des fins de mois difficiles. Mais ces mesurètes ont pour point commun d'éluder la question d'une nouvelle répartition des richesses.

1 - Smic. Pas d'augmentation de salaire, mais une prime d'activité améliorée.

« Dès le début de l'année prochaine, le salaire d'un travailleur au Smic augmentera de cent euros par mois sans qu'il n'en coûte un euro de plus pour l'employeur. » Emmanuel Macron

Gare aux raccourcis. La formule de l'hôte de l'Élysée est suffisamment bien tournée pour faire penser que le Smic va recevoir un coup de pouce historique au 1er janvier prochain. Nenni. D'une part, ces cent euros de plus promis sont sans commune mesure avec les 200 à 400 euros net d'augmentation revendiqués par Force ouvrière et la CGT. D'autre part, cette revalorisation des bas salaires n'est due que pour une infime part au Smic. Celui-ci n'augmentera que de 1,8 %, auquel s'ajoute une baisse de cotisations sociales, soit 20 euros net mensuels de plus, comme l'avait annoncé la semaine dernière Édouard Philippe. Il ne s'agit pas d'un cadeau du premier ministre. Mais plutôt d'un rattrapage incomplet des prix. L'inflation (+ 1,9 % entre septembre 2017 et septembre 2018) continue de grignoter le pouvoir d'achat des travailleurs, dont le salaire moyen n'a augmenté que de 1,5 % sur la même période.

Le gouvernement use d'un autre levier pour promettre ces cent euros. Il précipite l'augmentation inscrite dans le programme présidentiel du candidat Macron de la prime à l'activité, qui constitue depuis 2016 un complément de salaire pour ceux qui sont rémunérés entre 0,5 et 1,2 Smic. Son montant était prévu pour aller mollo crescendo durant le quinquennat, pour atteindre + 80 euros en 2021. Ces 80 euros supplémentaires seront débloqués dès janvier 2019. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, y voit un grand avantage : « On va plus loin que ce qu'aurait produit un coup de pouce traditionnel du Smic. Là, il y a 2,6 millions personnes en France qui bénéficient de la prime d'activité et qui sont donc au Smic ou autour du Smic. » De fait, du fait de ses règles d'obtention, cette prime d'activité ne concerne pas seulement des salariés payés au Smic. Une célibataire sans enfant avec 1 500 euros net mensuels, un couple sans enfant ou un couple avec deux enfants dont les salaires atteignent jusqu'à 2 900 euros net peuvent prétendre à tout ou partie de cette prime. Inversement, tous les smicards n'y ont pas droit puisque son versement est soumis à un calcul complexe qui tient compte de la situation et des revenus familiaux.

Confronté à cette réalité, le premier ministre a affirmé hier sa volonté de « faire en sorte que tous les smicards soient concernés » par cette hausse. Il est donc compliqué de savoir in fine combien de personnes, parmi les 2,6 millions ou plus de Français potentiellement visés, toucheront effectivement ces 80 euros.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement a déjà prévu de reprendre d'une main une partie du bonus qu'il a promis de lâcher de l'autre main. Selon le collectif Alerte, groupant les grandes associations de lutte contre la pauvreté, l'augmentation de la prime d'activité sera en effet rabotée par d'autres mesures passées un peu inaperçues. Sa désindexation de l'inflation permettra ainsi à l'État d'économiser 15 euros sur le montant moyen alloué. Ce coup de rabot s'ajoutera à la diminution de 62 % à 61 % de la part du revenu d'activité professionnelle cumulable avec l'allocation. Enfin, « la baisse des cotisations salariales entraînera une hausse du salaire net, donc une baisse de la prime d'activité ».

Le coup de pouce promis par Macron pourrait décevoir beaucoup de bas salaires. En revanche, il contente les représentants patronaux, qui ont obtenu la mise sous cloche du Smic. « La prime d'activité, c'est l'État qui paye, c'est donc la solidarité, c'est l'impôt. Le Smic lui-même, c'est les entreprises », souriait hier sur France Inter Muriel Pénicaud.

2 - CSG. Un recul substantiel de l'exécutif mais à la portée limitée, et qui pourrait servir à justifier de nouveaux sacrifices

« Les retraités constituent une partie précieuse de notre nation. Pour ceux qui touchent moins de 2 000 euros par mois, nous annulerons, en 2019, la hausse de la CSG subie cette année. L'effort qui leur a été demandé était trop important et il n'était pas juste. » Emmanuel Macron

De toutes les mesures annoncées lundi soir par le président de la République, l'annulation de la hausse de la CSG en 2019 pour les retraités modestes est apparue comme le recul le plus substantiel. Mais comme toujours, le diable se cache dans les détails. Dès le lendemain, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, en précisant la mesure, apportait un petit bémol à cette annonce. Cette annulation concernerait les retraités touchant seuls jusqu'à 2 000 euros par mois ou jusqu'à 33 000 euros à deux annuellement... soit 1 375 euros chacun mensuellement pour les seniors en couple. Un pas en arrière somme toute bien limité lorsque l'on sait que le gouvernement a déjà exempté les retraités touchant jusqu'à 1 200 euros par mois de la hausse de 1,7 point de CSG. « D'autant que ce plafond de 2 000 euros pourrait prendre en compte d'autres revenus que simplement le montant de la pension », redoute Benjamin Coriat, professeur d'économie à l'université Paris-XIII et membre du collectif des Économistes atterrés. « Surtout, Macron n'est pas revenu sur la désindexation des pensions. Quand on voit le coût de la vie qui s'envole, on sait que l'on va encore perdre en pouvoir d'achat », estime Pascal Santoni, porte-parole de la CGT des retraités, qui affirme que son syndicat compte « non seulement maintenir, mais même amplifier la mobilisation » autour de la question du pouvoir d'achat des retraités.

« Nous exigeons toujours la suppression de la hausse de la CSG pour tous les retraités et l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires », ont par ailleurs réagi neuf organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires) dans un communiqué de presse hier, appelant à une manifestation devant le ministère des Finances le 18 décembre. Pour rappel, la revalorisation des pensions a en effet été limitée à 0,3 % pour 2019 et 2020 par le gouvernement, tandis que l'inflation devrait encore dépasser les 2 %. Comme pour les autres mesures annoncées hier par le président de la République, aucun détail sur le financement de cette exemption de hausse de CSG n'a été donné, alors même que ce prélèvement supplémentaire devait servir à compenser l'exonération de cotisations salariales pour le chômage et l'assurance-maladie. « Il va y

avoir des trous au niveau budgétaire », souligne Pascal Santoni, craignant que cela ne se traduise in fine par « une baisse de la dépense publique par laquelle les retraités seront les premiers touchés ». L'économiste Benjamin Coriat, lui, redoute plutôt qu'en l'absence de la réintroduction d'une « taxation pérenne » pour maintenir le financement de la protection sociale, « le gouvernement prenne d'une autre manière aux pauvres et aux classes moyennes pour redistribuer aux pauvres et aux classes moyennes ».

3 - Heures supplémentaires. Une défiscalisation coûteuse et risquée pour l'emploi

« Je veux renouer avec une idée juste. Que le surcroît de travail accepté constitue un surcroît de revenu. Les heures supplémentaires seront versées sans impôt ni charge dès 2019. » Emmanuel Macron

Elle avait été enterrée par François Hollande mais, lundi soir, Emmanuel Macron l'a ressuscitée. Dès janvier, l'exonération d'impôt et de cotisations sociales sera rétablie. La mesure phare du quinquennat présidentiel de Nicolas Sarkozy, déclinaison de son slogan de campagne de 2007 « Travailler plus pour gagner plus », fait donc son grand retour. Certes, Emmanuel Macron avait, à l'occasion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à l'automne, restauré en partie la mesure.

Un pas avait été franchi en ce sens quand il a été décidé, à compter du 1er septembre, d'exonérer les salariés du paiement des cotisations sur leurs heures supplémentaires. Mais il n'était pas question de défiscaliser les heures supplémentaires, c'est-à-dire de les exonérer d'impôts, ni de les exonérer des cotisations patronales. Selon l'évaluation effectuée pour le PLFSS 2019, le gain net pour un salarié au Smic effectuant 109 heures supplémentaires serait de 155 euros par an avec l'exonération des cotisations salariales, contre 530 euros pour un cadre payé 4 148 euros net mensuels. À cela s'ajouteront désormais les « économies » réalisées sur l'impôt sur le revenu. En 2011, celles-ci avaient été de 165 euros par an pour les 10 % des ménages les moins aisés et de 1 055 euros par an pour les 10 % des ménages les plus aisés, selon le rapporteur du budget de l'époque. Dans l'ensemble, le gain moyen avait été de 500 euros par an, 42 euros par mois, pour 9,5 millions de salariés, pour un manque à gagner dans les caisses de l'État de plus de 4,5 milliards d'euros.

À l'occasion des différents bilans de la mesure Sarkozy, parlementaires et économistes ont dénoncé un dispositif très coûteux et contre-productif. D'après l'OFCE, la défiscalisation des heures supplémentaires aurait ainsi détruit, en 2011, plus de 30 000 emplois, et induit un coût supplémentaire pour les finances publiques de 2,3 milliards d'euros, ce qui amène son coût total à 6,8 milliards d'euros.

4 - Prime de fin d'année. Un appel au bon vouloir du patronat qui se transforme en effet d'aubaine

« Je demanderai à tous les employeurs qui le peuvent de verser une prime de fin d'année à leurs employés. Cette prime n'aura à acquitter ni impôt ni charge. » Emmanuel Macron

Ah, l'appel aux bonnes volontés ! Celle des propriétaires, d'abord, pour baisser les loyers alors que les APL étaient rabotées de cinq euros. Celle des banquiers, ensuite, pour accorder

des crédits à l'achat d'un véhicule plus propre. Celle des employeurs, désormais, pour répondre à la colère sociale sur le pouvoir d'achat.

Proposée à l'origine par Xavier Bertrand, président LR de la région Hauts-de-France, avant d'être reprise par les sénateurs de droite, l'idée d'une prime de fin d'année fait donc finalement partie des mesures d'urgence annoncées par le président de la République. Un dispositif facultatif, sans montant précis et dont les organisations patronales annoncent d'ores et déjà qu'il sera difficile à mettre en place. « Le principal pour nous, c'est (que cette prime) ne soit pas obligatoire sinon ça aurait pu être extrêmement dangereux », a ainsi réagi Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P). « Une entreprise ne peut pas verser ce qu'elle n'a pas gagné, c'est comme un foyer, c'est pareil », a renchéri François Asselin. Et pour le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), la messe est dite : « Beaucoup d'entreprises ne seront pas en mesure de verser une prime, quand bien même elle serait nette de taxe ou nette d'impôts. » Car c'est là l'autre aspect de l'annonce présidentielle. Cette prime ne sera ni imposable ni soumise à cotisations sociales. Un « effet d'aubaine » pour les entreprises qui avaient l'intention de l'octroyer « puisqu'elles seront exonérées de charges fiscales », souligne, pour sa part, Jean-Luc Mélenchon. Du côté des gilets jaunes, c'est le scepticisme qui l'emporte. D'autant plus que l'Élysée a pris soin de préciser que cette prime exceptionnelle ne concernerait pas les fonctionnaires et qu'elle ne serait versée qu'en 2019. Le bon vouloir, oui, mais pas trop.